



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 23 juin deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Claudine DE RIVAS, Denis BARROERO, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Antoine BRUNO a donné procuration à Patrick LAMBERT,

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Absents :

Mesdames Messieurs Lucas GILLY, Bernadette BONZOM, Roger BERNET,

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DEL2023-56-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

DCM N°2023-56 : Techniques - Autorisation d'intervention sur le domaine public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la régie des eaux concrétise avec les dernières remarques de l'architecte du CAUE, l'élaboration des plans finaux de construction du nouveau château d'eau. Cette réalisation étant prévue sur la parcelle communale AC 0265, il convient dans un premier temps d'autoriser la régie des eaux à intervenir sur le domaine public, avant signature d'une convention en bonne et due forme.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser la construction de ce nouveau réservoir sur la parcelle communale AC 0265 et d'autoriser M le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette opération de construction indispensable au bon fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable de la ville.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient, pour reprendre à neuf la réserve principale d'eau potable de la ville, de construire ce nouveau réservoir sur un site différent afin de procéder à la destruction ultérieure de l'actuel réservoir devenu vétuste.

Considérant que la compétence de gestion des eaux potables est métropolitaine et que les travaux sont à leur charge

Considérant que le propriétaire du terrain de construction est la commune de Saint Mitre les Remparts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la mise à disposition du terrain communal AC 0265, pour la construction du futur réservoir d'eau potable.

APPROUVE La construction du nouveau réservoir

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DEL2023-56-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023
Télérecours citoyen accessible depuis le site Internet